



Le **Guichet Unique Mobilité Académique (GUMA)** a été créé dans le souci de développer et de faciliter l'accès à la mobilité des élèves de l'Académie.

Ce dispositif permet de coordonner le traitement des dossiers de demandes de subventions tout en améliorant le suivi des projets liés à la mobilité.

Un comité de pilotage se réunit une fois au cours de l'année scolaire pour examiner les dossiers et attribuer les subventions.

Ce comité est constitué :

- du Recteur représenté par la DAREIC,
- du Directeur du GIP-DAIFI,
- de l'agent comptable du GIP
- de deux personnels de direction représentant les EPLE,
- d'un représentant du Conseil Régional,
- d'un représentant de LADOM.